



# UHC Eagles Savièse règlement

## 1. Présences aux entraînements

Tous les entraînements et matchs sont listés sur le site Internet du club dans les rubriques « Calendrier ».

Les matchs de 4<sup>e</sup> ligue et les entraînements sont listés dans « Calendrier 4<sup>e</sup> ligue ».

Les matchs de 5<sup>e</sup> ligue sont listés dans « Calendrier 5<sup>e</sup> ligue ».

**Chaque joueur doit informer de sa présence ou absence aux entraînements et matchs.**

- Soit directement sur le site Internet.
- Soit par message (Whatsapp, SMS) au coach.
- Les excuses pour les entraînements doivent se faire avant midi le jour même de l'entraînement.
- Les joueurs licenciés doivent se loguer au plus tard pour le mercredi midi avant la journée de championnat.

En cas de non-respect une amende sera perçue selon les tarifs ci-dessous :

1 absence	avertissement
2 absences	5 francs
3 absences	15 francs
4 absences	30 francs
5 absences	50 francs

Dès 50 francs d'amende, le joueur est exclu des entraînements et des matchs jusqu'au paiement de l'amende (validé par le caissier).

Pour les amendes inférieures à 50.-, l'amende sera à payer avec la cotisation avant le 30 novembre de l'année en cours.

Les cas particuliers seront examinés par le comité.



# UHC Eagles Savièse règlement

## 2. Cotisations

Les montants des cotisations sont fixés dans les statuts du club et sont les suivantes :

- Juniors et apprentis : 50.-
- Adultes : 100.-
- Licenciés : supplément de 45.-
- Membre passif : 50.-

(Le membre passif ne participe pas aux entraînements mais peut participer aux autres activités du club comme les sorties par exemple.)

Le montant est à virer sur le compte du club avec la mention :

- **COTIS / SAISON20../20../ NOM/PRENOM.**

**Le compte postal du club pour le virement est le suivant :  
17-173202-7**

***Si la mention n'est pas précisée, le paiement est considéré comme nul mais l'argent reste au club.***

**Délais de paiement :** La cotisation est à payer pour le **30 novembre de l'année en cours.**

En cas de retard :

- une lettre de rappel est envoyée et le montant de la cotisation est majoré de 20.-
- le joueur est exclu des entraînements et matchs jusqu'à paiement complet de sa cotisation



# UHC Eagles Savièse règlement

## 3. Maillots

Pour les maillots des équipes actives et juniors, le montant de la caution (50.-) est à virer sur le compte du club avec la mention :

- MAILLOTS / SAISON20../20../ NOM/PRENOM.

**Le compte postal du club pour le virement est le suivant :  
17-173202-7**

## 4. Arbitres

Les arbitres du club reçoivent de la part du UHC Eagles un défraiement de 200.- par année pour leur engagement. **Les arbitres de réserve ne sont pas rémunérés.**

Les cours de formation demandés par Swissunihockey sont payés par le club.

Les déplacements pour cours et formations sont payés à raison de :

- 50ct. le km si déplacement en voiture, les frais de parking sont aussi remboursés.
- Billet 2ème classe CFF si déplacement en train.

Le repas pris durant les cours et formations est remboursé et est plafonné à 30.- par jour par membre du club.

**Tout remboursement doit être justifié par une quittance officielle et lisible. Elle peut être transmise par photo au caissier.**

Les cas particuliers sont décidés par le comité.



# UHC Eagles Savièse règlement

## 5. Moniteurs J+S

Les cours de formation J+S sont payés par le club.

Les déplacements pour cours et formations sont payés à raison de :

- 50ct. le km si déplacement en voiture, les frais de parking sont aussi remboursés.
- Billet 2ème classe CFF si déplacement en train.

Le repas pris durant les cours et formations est remboursé et est plafonné à 30.- par jour par membre du club.

**Tout remboursement doit être justifié par une quittance officielle et lisible. Elle peut être transmise par photo au caissier.**

Les cas particuliers sont décidés par le comité.

## 6. Attitude et comportement

Chaque membre représente le club. Le club ne tolère aucune expression négative, injure, mauvaise action ou autre que ce soit sur le terrain ou en dehors envers qui que ce soit.

Les membres du club y compris les coaches et membres du comité ont droit au respect et aucun comportement déviant ne sera toléré.

Les cas particuliers seront convoqués directement par le comité qui décidera selon les statuts du club de la suite à donner.



# UHC Eagles Savièse règlement

## 7. Souper/dîner des équipes actives adultes

Un repas d'équipe peut avoir lieu jusqu'à 2 fois par année. Chaque membre paye 20.- et le club paye le solde.

Exception : les alcools forts ne sont pas payés par le club.

Les accompagnants non-membre du club payent 30.- et le club paye le reste sauf les alcools forts.

## 8. Rémunération des entraînements et des participations aux tournois

Les entraîneurs sont rémunérés pour les entraînements selon un montant forfaitaire annuel par entraînement (basé sur 30 entraînements).

- ⇒ 360.- annuels pour un entraîneur formé à Jeunesse et Sport
- ⇒ 200.- annuels pour un entraîneur non formé à Jeunesse et Sport
- ⇒ 150.- annuels pour un entraîneur adjoint

Lors d'une participation à un tournoi, un montant forfaitaire de 50 CHF par tournoi est versé.

Pour chaque entraîneur, le formulaire suivant doit être complété et fourni au caissier en fin de saison.

Nom :

Type :  Entraîneur  Adjoint  Formé à JS ? IBAN : CH0380572000013735798

Jour / heure entraînement	% de présence	Montant
Lieu / date tournoi	Déplacement en km	Montant
<b>TOTAL à rembourser</b>		<b>CHF</b>



# UHC Eagles Savièse règlement

## 9. Entraîneurs

Le UHC Eagles possède de plus en plus d'équipes juniors et doit trouver des entraîneurs pour celles-ci. La volonté du club est de former des moniteurs Jeunesse et Sport afin d'obtenir des subventions et de promouvoir le sport. Le club recherche donc plusieurs bénévoles qui sont prêts à s'investir pour le club en tant qu'entraîneur et qui sont éventuellement prêts à suivre la formation Jeunesse et Sport.

**En signant ce document, je m'engage à m'investir pour le UHC en tant qu'entraîneur et notamment à:**

- Suivre le cours de formation Jeunesse et Sport sur une semaine (1<sup>ère</sup> année)
- Suivre le cours journalier de perfectionnement (1 fois chaque 2 ans)
- Organiser les entraînements pour l'équipe qui m'est affectée durant toute l'année.
- Être présent 5 minutes avant le début des entraînements.
- Tenir à jour les présences et à les rentrer dans la 'Sport DB'
- Organiser et participer à des matchs amicaux et tournois avec mon équipe.
- Gérer les communications avec les parents et les autres équipes.
- Être un exemple pour les jeunes.
- Représenter dignement le UHC Eagles lors de mes déplacements.

**En contrepartie, le club s'engage à te :**

- Payer tous les frais de formation et de perfectionnement selon le règlement.
- Payer les frais de déplacements pour les cours selon le règlement.
- Verser une rémunération par entraînement selon le règlement.
- Verser une rémunération pour la participation aux tournois selon le règlement.
- Mettre à disposition le matériel nécessaire.
- Former des duos d'entraîneurs pour chaque équipe.
- Soutenir en cas de besoin.
- Offrir un repas de remerciement à la fin de l'année.
- Verser une rémunération de 50.- par tournoi pour ta participation aux tournois avec ton équipe.

Date et Lieu : .....

**UHC Eagles Savièse**

**L'entraîneur**

Nom : .....

Nom : .....

Signature : .....

Signature : .....

Sign. Rep. Légal : .....

No cc ou ccp : .....